

Prix Christian Polak/FFJ du meilleur mémoire de master sur le Japon

**** Règlement ****

Article 1 - Objet du prix

La Fondation France-Japon de l'EHESS (FFJ) décerne une fois par an depuis 2016 un Prix destiné à récompenser la qualité d'un mémoire de master portant sur le Japon dans une perspective aréale ou comparée et dans toute discipline de sciences humaines et sociales.

Article 2 - Candidatures

Un appel à candidatures est lancé en septembre et diffusé largement. Pour être éligibles, les candidats doivent avoir soutenu et obtenu leur master dans un établissement de recherches et d'enseignement supérieur français, au terme de l'année universitaire précédant celle du lancement de l'appel à candidatures. Ils doivent envoyer à la Fondation France-Japon des dossiers complets de candidature, en accord avec les modalités et le calendrier indiqués dans l'appel à candidatures.

Article 3 - Sélection

Les dossiers de candidature sont évalués par des rapporteurs spécialistes des sujets concernés, et présentés lors d'une réunion du Comité de sélection. Le Comité de sélection, présidé par le Vice-président de la FFJ, est composé des membres des collèges Etablissement et Personnalités qualifiées du Conseil de gestion. Il se réunit mi-décembre et choisit le lauréat au terme d'une discussion et d'un vote. Le Comité de sélection peut décerner deux prix et/ou des accessits, et peut ne pas attribuer de prix s'il estime qu'aucun mémoire ne mérite d'être récompensé.

Article 4 - Remise du Prix

Le lauréat reçoit son Prix lors d'une cérémonie organisée à la fin du Conseil de gestion de printemps de la FFJ. Il reçoit également une dotation de 2 000 €. La remise du Prix est annoncée sur le site internet et dans la newsletter de la FFJ.